

2019

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



PREAMBULE

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du débat d'orientation budgétaire des CCAS.

Aussi, l'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi concerne les CCAS puisqu'il précise que « *les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3500 habitants et plus* ».

Désormais dans les CCAS des communes de plus de 3500 habitants, le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Sur ce point, pour rappel, le juge administratif a précisé que le DOB et le vote du budget ne pouvaient avoir lieu dans la même séance, ni le même jour, ni la veille. Effectivement, le DOB doit éclairer les administrateurs sur les grands équilibres budgétaires et il faut leur laisser un temps suffisant pour « intégrer » ces éléments avant le vote du budget.

Enfin, il est à noter que désormais le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Pour les CCAS des communes de plus de 10 000 habitants, **le ROB doit présenter la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.**

Dans un souci de transparence constant, il est primordial de donner à l'ensemble des administrateurs une vision précise des finances et des orientations poursuivies par le CCAS.

Cet état des lieux est restitué en conseil d'administration plusieurs fois par an par les documents-cadres comme le débat d'orientation budgétaire, présentation du budget, présentation du compte administratif, délibérations modificatives du budget, etc.

La présentation de ce rapport d'orientation budgétaire constitue aussi une réelle opportunité d'affirmer avec force la poursuite des engagements du Président du CCAS et du Conseil d'Administration et de présenter les moyens de financer la politique sociale locale qu'ils souhaitent impulser.

PARTIE 1/ ELEMENTS DE CONTEXTE

Il est important de rappeler le contexte dans lequel va s'inscrire l'exercice budgétaire de l'année 2019. En effet, le contexte national (I) particulier de cette année a été pris en compte pour permettre d'élaborer les engagements retenus (II) dans la construction budgétaire.

I. Le contexte national

La croissance annuelle française serait de 1,6 % en 2018, 2019 et 2020, en repli par rapport à 2017. La synthèse des projections pour la France de la Banque de France a été finalisée le 5 septembre 2018. Elle intègre les comptes nationaux trimestriels publiés par l'Insee le 29 août 2018.

Les projections macroéconomiques de la Banque de France font état d'une « croissance française pour les prochaines années qui serait de 1,6 %, inférieure à son pic de 2017 (+2,3%) » Étant précisé que la contribution du commerce extérieur à la croissance française resterait nettement positive en 2018 puis serait neutre ensuite. Notons, tout de même que cette prévision de croissance nationale est plus faible que celle prévue pour la zone Euro.

Le Projet de Loi de finances 2019

Les concours de l'Etat aux collectivités devraient être stables l'an prochain. Globalement, le projet de loi de finances pour 2019, présenté lundi 24 septembre au Conseil des ministres, ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités mais procède à différents ajustements en vue de la loi dédiée à la réforme fiscale, attendue au printemps.

Pas de révolution pour les collectivités territoriales dans le projet de loi de finances pour 2019. Après une année 2018 qui a vu la mise en place des contrats financiers Etat-collectivités et la première étape de la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables, le texte présenté lundi 24 septembre en Conseil des ministres ne présente pas de gros bouleversement pour les finances locales.

La Stabilité des dotations

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont stables par rapport à la loi de finances initiale pour 2018, enregistrant une légère hausse (70 M€) pour atteindre 48,2 Md€. La DGF des communes et des départements est maintenue également, à hauteur de 26,9 Md€. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc local (180 M€) ». Le texte prévoit « les mêmes péréquations qu'en 2018, c'est-à-dire une augmentation de la DSU et de la DSR.

Globalement, les dotations de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements sont « maintenues à un niveau historiquement élevé de 2,1 Md€, dont 1,8 pour le bloc communal (1) et 0,3 Md€ pour les départements, hors FCTVA », indique le gouvernement. Ce dernier table en outre sur une hausse de 37 M€ du FCTVA, en raison de la reprise de l'investissement local. Le texte confirme le principe de l'automatisation de ce fonds, « simplification forte du dispositif » selon le gouvernement.

Dotation globale de fonctionnement

Conformément aux engagements pris par le Président de la République dans le cadre de la conférence nationale des territoires de juillet 2017, le montant de la DGF, fixé au I du dispositif proposé, est à nouveau stabilisé par rapport à l'année précédente.

Les Chiffres Clés :

- +1,7 % : hypothèse de croissance pour 2018 et 2019
- 1,9 % : hypothèse de déficit public pour 2019, hors effets de la transformation du CICE en allègements (déficit temporaire de 0,9 point de PIB en 2019)
- +1,4 % : hypothèse d'inflation en 2019 (y compris tabacs, après +1,8% en 2018)
- +0,6 % : hypothèse de croissance de la dépense publique pour 2019 (après 0 % en 2018)
- 44,2 % du PIB : le taux de prélèvements obligatoires attendu en 2019

A. Les réformes en cours

La masse salariale constitue la première dépense budgétaire du CCAS. Les charges de personnel sont parfaitement maîtrisées malgré la hausse des cotisations patronales et sociales (augmentation des taux de 2017 à 2018).

La mise en application du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) par catégorie (ABC) et par cadre d'emplois dans la fonction publique territoriale, suspendue en 2018 mais reprise en 2019, portera sur 3 points essentiels :

- La refonte des grilles indiciaires avec la revalorisation des indices bruts et des indices majorés qui intervient entre le 01/01/2016 et 01/01/2020 en fonction de la catégorie A, B ou C ;
- La création de la cadence unique d'avancement d'échelon et la suppression de l'avancement d'échelon à l'ancienneté minimale (au choix) ou à l'ancienneté maximale.
- La réorganisation des carrières à compter du 01/01/2017 pour l'ensemble des cadres d'emplois des catégories B et C

B. Les répercussions de la conjoncture économique

Aujourd'hui la réalité sociale s'aggrave de plus en plus malgré la relance annoncée de la croissance ; le CCAS doit faire face aux nombreuses répercussions des choix du gouvernement notamment en matière d'emploi avec la baisse des contrats aidés, de logement avec la réforme sur l'Allocation Logement dans le logement social et l'augmentation des prélèvements sociaux sur les retraites.

Aussi, la conséquence de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales, à travers la mise à mal de la situation financière de la commune, ne permet pas de marge de manœuvre par la subvention d'équilibre.

En second lieu, le désengagement de l'Etat sur des actions sociales comme la Politique ville et le CUCS - dispositifs desquels la commune a été exclue- a impacté **le budget du CCAS. Cependant, l'exécutif municipal a décidé, malgré tout, de maintenir ces actions au profit des Trinitaires.**

De plus, la stagnation de la tarification de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie ne permet pas de réduire de manière conséquente le déficit budgétaire de notre service d'aide à domicile.

Par ailleurs, la modernisation des administrations (CARSAT, impôts, CAF) supprimant ainsi l'accueil physique du public et la fermeture du point relais de la CPAM implanté sur le territoire à la suite des attentats, accroissent considérablement « *la fracture numérique* » déjà existante. Le désengagement de l'Etat face à cette problématique laisse à la commune et à son CCAS la lourde responsabilité d'assumer seuls l'accueil des publics fragilisés.

Par conséquent, la fréquentation de notre CCAS n'a de cesse d'augmenter ; seul service de proximité délivrant un accueil, un accompagnement dans les démarches et une interface avec les organismes sociaux.

Fort de ce constat, le renforcement de la mission ACCUEIL par la création d'1 poste de chargée d'accueil social en 2014 a été une réponse clairvoyante, **poursuivie et renforcée en 2018 par un agent diplômé en travail social.**

Enfin, l'augmentation des prélèvements sociaux dont la CSG sur les retraites affecte une bonne partie de notre public trinitaire retraité ; la fragilisation de leur situation économique amène une augmentation très nette de cette population à solliciter notre aide alimentaire.

Ainsi, le bilan 2018 démontre un accroissement inquiétant de notre activité. Conscient de cette réalité complexe, le Président et le conseil d'administration poursuivent avec rigueur leur objectif de répondre le plus justement possible aux besoins sociaux de la commune en maintenant une qualité de service et une maîtrise budgétaire.

C. Répondre aux besoins du territoire

Soucieux d'orienter sa politique sociale en direction des problématiques locales, Le Président du CCAS et son Conseil d'Administration ont validé le financement de la mise à jour en 2016 de l'analyse des besoins sociaux réalisée en 2013 par le CCAS afin d'obtenir une veille permanente de diagnostic territorial¹

Les données recensées par cette étude sont à mettre en relation avec les différentes actions menées sur le terrain.

Aussi, il en ressort :

- ➔ Une tendance à la baisse de la taille des ménages se poursuit ; le besoin de plus de logements pour loger un même nombre de personnes apparaît. Aussi, notre partenariat avec les services de la commune sur les nouveaux projets de construction immobilière apporte tout son sens

¹ Diagnostic territorial réalisé par la société COMPAS en juin 2016

dans l'adaptation des besoins. **Les grands projets immobiliers tels que « le jardin inattendu » ou « baccia donna 2 » ont été menés en concertation avec notre Pôle Logement social permettant une adéquation entre l'offre et la demande repérée.**

- ➔ 600 seniors vivent seuls dans leur logement ; le besoin d'accès et du maintien dans le logement de toutes les populations est important. **Véritable plus-value de notre CCAS, notre Pôle animation seniors s'est enrichi grâce au développement de partenariat durable avec le SIVOM sur les actions du « bien vieillir » et propose des activités selon un projet d'animation socio-culturel varié et répondant aux besoins des seniors. L'engagement dans l'évaluation de cette prestation a été réalisée cette année et donne entièrement satisfaction.**
- ➔ Près d'1/4 des habitants (24%) est âgé de 60 ans ou plus, soit au total 2490 personnes parmi lesquelles 1550 sont âgées de moins de 75 ans : **La population des « jeunes seniors » constitue donc un enjeu sur la commune et leur mobilisation à travers la participation à la vie locale est un axe à développer. Le projet des jeunes seniors en concertation avec le service de la culture de la Mairie est enclenché depuis 2018 et se poursuivra en 2019.**
- ➔ Un taux de pauvreté de 13%. **Le CCAS s'efforce d'améliorer en continue l'aide facultative apportée à toutes les populations en difficulté sur la Trinité.**
- ➔ On estime le non-recours à la CMUC à 20% des personnes éligibles : lutte contre les freins à l'accès aux aides, aux droits et aux services, le soutien des nouveaux publics en situation de précarité et l'adaptation des aides. **Fort de ce constat, le CCAS a mené une réflexion et a créé une action novatrice : le service social itinérant en 2017, et des ateliers pédagogiques en lien avec la précarité énergétique en direction du personnel et du public en 2018.**
- ➔ 1900 personnes arrivent quotidiennement sur la commune pour y travailler, tandis que 3220 Trinitaires vont travailler ailleurs. Sous-représentation des cadres, surreprésentation des employés et ouvriers. 465 demandeurs d'emploi fin 2015 ; **Le CCAS doit véritablement être un outil de développement social local en impulsant une dynamique en collaboration avec les partenaires institutionnels implantés sur la Commune comme Pôle Emploi, InterVal'Formation et la Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM).**

II. Les engagements du Président et du Conseil d'administration

Selon la lettre de cadrage de la Mairie, le budget 2019 de la commune sera établi selon les orientations suivantes :

- Stabilisation, voire diminution des dépenses de fonctionnement,
- Reconstitution ou réduction des subventions,
- Maîtrise de la masse salariale, avec maintien du niveau des primes, aucun emploi ne pouvant être pérennisé,
- Maintien des taux d'imposition,
- Poursuite des investissements communaux en cours, seuls des équipements structurants seront pris en compte

En dépit du contexte difficile et pour mettre en œuvre cette politique sociale forte et adaptée aux besoins des Trinitaires le Président, Maire de la Trinité, **a fait le choix depuis 2 ans de maintenir la subvention d'équilibre du CCAS et ce, malgré la baisse de 5% du budget dans tous les autres services communaux.**

En 2019, au vu des réformes RH, une augmentation de la subvention d'équilibre sera nécessaire : 275 000 € seront donc programmés.

La poursuite de la modernisation de l'action sociale intégrée dans le 1^{er} des objectifs du projet politique communal, à savoir :

Bien-vivre ensemble en toute sécurité « une ville au service des personnes »

s'articule autour de 3 axes majeurs :

- Engager une démarche de qualité de nos prestations,
- Le CCAS comme outil de pilotage du développement social local,
- Poursuivre les actions sociales innovantes

A. Engager une démarche de qualité de nos prestations

Le CCAS s'engage dans :

- Le maintien de l'agrément qualité de notre service d'aide à domicile, par l'adhésion à la charte qualité des services à la personne
- L'amélioration continue de nos prestations et notre accueil,
- Le maintien de la tarification des animations seniors et l'engagement dans une démarche qualité,
- La labellisation de notre Pôle logement social avec un conventionnement de la Métropole

B. Le CCAS comme outil de pilotage du développement social local

Le CCAS se fixe comme objectif de :

- Développer le partenariat et dynamiser le tissu associatif,
- Encadrer et impulser à travers le subventionnement aux associations des actions innovantes
- Participer activement à la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde

C. Poursuivre les actions sociales innovantes

Le CCAS souhaite poursuivre les actions sociales innovantes

- La poursuite des actions collectives
- La valorisation et le bon rayonnement notre communication externe et interne
- L'engagement dans une démarche qualité de notre accueil par le référentiel Marianne

Ces éléments de contexte étant rappelés, il est désormais possible de détailler les grandes orientations du budget primitif 2019 en rapport avec les actions souhaitées.

PARTIE 2/ LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Cette partie présentera classiquement les orientations pour les sections de fonctionnement (I) puis d'investissement (II) en dépenses comme en recettes. Suivront ensuite la présentation désormais imposée par la réforme de structure des effectifs et des charges de personnel (III).

Le CCAS n'ayant contracté aucun emprunt la partie réservée à la dette n'a pas lieu d'être.

I. Le budget de fonctionnement 2019

A. Les dépenses de fonctionnement

En 2019, les dépenses réelles de fonctionnement seront arrêtées à environ **575 000 €**
Ainsi sur les charges générales (chapitre 011), les orientations suivantes ont été prises :

S'agissant du chapitre 012 les dépenses du personnel seront estimées à hauteur de 541 228 €

Enfin, au chapitre 65, les subventions aux associations subiront une baisse et l'enveloppe diminuera par rapport à 2018, soit **2 800€**.

Eu égard au retard de paiement des principaux financiers en fin d'année pour l'encaissement de nos recettes APA, en 2019, la création d'une ligne de trésorerie sera envisagée.

B. Les recettes de fonctionnement

Les participations directes des Trinitaires n'augmenteront pas. L'exécutif ne souhaite pas faire peser sur notre public le poids des contraintes financières et maintenir le pouvoir d'achat. Aussi, nos tarifs sur les animations et notre aide facultative seront les mêmes qu'en 2018

II. Le budget d'investissement 2019

A. Les dépenses d'investissement

Le CCAS est maintenant doté de locaux confidentiels, adaptés au public, sécurisés et confortables pour le personnel.

Les dépenses réelles d'investissement seront arrêtées à environ 20 853 €

B. Les recettes d'investissement

Le financement des dépenses d'investissement se fera sans aucun recours à l'emprunt et principalement en fonds propres grâce à une gestion rigoureuse dégageant de l'autofinancement.

III. Données financières relatives aux ressources humaines

Ainsi, les données relatives à l'évolution de la structure des effectifs pour l'année 2019 ne sont que des prévisions qui devront être discutées avec les partenaires sociaux dans le cadre des instances légales prévues par la loi.

A. Structure des effectifs (RH)

La Structure des effectifs peut être résumée pour 2018 de la manière suivante :

| | 2018 |
|---|-------------|
| Fonctionnaires titulaires et stagiaires | 8 |
| Agents contractuels permanents | 9 |
| Agents contractuels non permanents | / |
| Agents contrats aidés | / |
| Soit effectif total tous statuts confondus | 17 |

Pour 2019 les prévisions projetées tiennent compte des départs en retraite et envisagent les remplacements

| | |
|---|-------------|
| | 2019 |
| Fonctionnaires titulaires et stagiaires | 9 |
| Agents contractuels permanents | 8 |
| Agents contractuels non permanents | / |
| Agents contrats aidés | / |
| Soit effectif total tous statuts confondus | 17 |

La structure détaillée des effectifs prend en compte l'ensemble des différentes filières de la fonction publique territoriale composant les effectifs du CCAS à ce jour.

| Filières professionnelles | Fonctionnaires | Agents contractuels | Total |
|----------------------------------|-----------------------|----------------------------|--------------|
| Administrative | 3 | / | 3 |
| Technique | / | / | / |
| Culturelle | / | / | / |
| Sportive | / | / | / |
| Médico-sociale | 5 | 8 | 13 |
| Police municipale | / | / | / |
| Animation | 1 | / | 1 |
| Total | 9 | 1 | 17 |

B. Charges de personnel

Au titre de l'année 2018, le bilan social précité fait apparaître, tous chapitres confondus des dépenses de personnel d'un montant de **511 900 €**

Dans ce montant on peut notamment trouver :

| | 2018 |
|---------------------------|---------|
| Traitements indiciaires | 310 519 |
| Régimes indemnitaires | 47 695 |
| Bonifications indiciaires | 2 249 |
| Avantages en nature | 0 |

Il faut également rajouter :

| | 2018 |
|---|--------|
| Traitements non indiciaires (CAE...) | 5 834 |
| Les charges sociales | 97 865 |
| Les coûts de formation | 0 |
| Médecine préventive | 680 |
| Personnel extérieur (refacturation Ville) | 0 |

C. Temps de travail et heures supplémentaires

Le temps de travail reste inchangé. Il est de 1607 heures auxquelles se retirent les 2 jours de « pont », 1 jour « férié », 4 jours de congés pendant Noël ou jour de l'an et ½ jour avant Noël ou jour de l'an, soit un total d'heures à effectuer **de 1554,5 heures**.

Le temps de travail des aides à domicile est annualisé et fixé par délibération du 11 septembre 2015.

Le nombre de jours d'absence moyen par agent s'élève à 11.9 jours en 2018. Ce qui représente une hausse par rapport à 2017 (8.3%) et un chiffre en dessous de la moyenne de l'absentéisme repéré dans les CCAS (11 jours).

CONCLUSION

L'activité du CCAS de cette année a été dense. Malheureusement, nous assistons à une multitude de problématiques sociales ; renoncement aux droits et aux soins, précarité énergétique, besoin d'un logement décent, difficultés à l'insertion et soutien alimentaire.

Aussi, conscient des enjeux de la transition numérique et de la nécessité de transformer nos services publics, l'engagement du CCAS reste celui de l'écoute, de la proximité et de l'entraide.

C'est pourquoi, dans cette optique, en 2018, **nous avons agrandi notre amplitude horaire pour une ouverture intégrale sur toute la semaine et en 2019, nous redéployerons le temps de travail d'un travailleur social en renfort sur le pôle insertion/solidarité.**

Par ailleurs, le CCAS poursuit également ses actions en faveur des seniors par le maintien à domicile et pôle animation ; deux services **ayant obtenu + de 95% de satisfaction !**

Enfin, notre pôle logement social, a été labellisé comme accueil de niveau 2 pour son service d'enregistrement, d'accueil et d'information identifié dans la mise en place de la Maison de l'Habitant de la Métropole.

IL faut donc saluer l'adaptabilité de notre équipe ainsi que le travail rigoureux de gestion accompli tant sur le suivi et l'encaissement des recettes que sur la maîtrise des dépenses qui a permis en 2018 de maintenir une qualité de service auprès du public.

Fort de ces constats, le Président et le Conseil d'Administration ont choisi de maintenir leur soutien financier permettant **une politique sociale locale d'envergure en complète adéquation avec les besoins spécifiques des Trinitaires.**

En conclusion, il faut rappeler que cette **politique est entièrement autofinancée**, sans endettement et sans répercuter sur les Trinitaires le poids de la diminution des ressources, ni la hausse des dépenses obligatoires.